



Création du PDA (Périmètre Délimité des Abords) de la Chapelle St-Andéol de Velorgues

**Monument Historique Inscrit
par arrêté du 12/07/2016**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Rappel du contexte juridique de la procédure PDA	
1.2. Contenu de la Notice : méthodologie de création de PDA	
2. PRESENTATION DU MH CONCERNE PAR LE PDA	4
2.1. La commune, son territoire et ses Monuments	
2.2. Présentation du Monument	
2.3. Les liens visuels entre le Monuments et ses abords	
3. CARACTERISATION DES ENJEUX.....	10
3.1. Les secteurs à conserver dans le PDA	
3.2. Les secteurs à exclure du PDA	
4. DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	11
4.1. Description générale du PDA	
4.2. Orientations de gestion	
4.3. Délimitation du PDA	
ANNEXES	12
Arrêté de protection du Monument Historique	

1.1 PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS : RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PROCÉDURE

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) a introduit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Elle a modifié notamment l'article L. 621-30 du Code du Patrimoine portant sur les abords des Monuments Historiques et a institué les Périmètres Délimités des Abords (PDA), se substituant aux anciens périmètres de protection correspondant aux rayons des 500 mètres autour des Monuments Historiques, ainsi qu'aux périmètres adaptés ou modifiés (PPM et PPA).

La protection au titre des abords est ainsi définie par l'article 75 de la loi :

« Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel (...) Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques ».

L'orientation générale de cette modification des périmètres de protection réaffirme la volonté de dépasser le critère géométrique du rayon des 500 mètres par l'introduction de critères qualitatifs et de cohérence avec le Monument de façon à recentrer l'action des Architectes des Bâtiments de France sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine. Dans ce sens :

- Les PDA ont la prérogative de restreindre la surface des anciens périmètres de protection, d'une part ;
- Les PDA peuvent englober des immeubles ou ensembles d'immeubles se situant à une distance supérieure aux 500 mètres si ceux-ci forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou s'ils sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur, d'autre part.

Selon la nouvelle loi, dans l'emprise du PDA, ces immeubles font eux mêmes l'objet d'une protection, au titre des abords, en raison de leur cohérence et leur qualité patrimoniale, et ne sont plus pris en compte uniquement pour des raisons de covisibilité avec le monument.

1.2 CONTENU DE LA NOTICE MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE PDA

Conformément à la loi (LCAP du 7 juillet 2016), pour les protéger et les inclure dans un périmètre délimité des abords, « les *immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur...* » ont été identifiés à l'issue d'une analyse patrimoniale, urbaine et paysagère, combinant trois approches :

1. L'approche historique

Elle a pour but de retracer, sur la base de la cartographie ancienne (carte de Cassini, de l'Etat majeur, cadastre napoléonien, ...), de vues aériennes anciennes et de sources bibliographiques, l'évolution du secteur urbain attenant au monument dans le temps et l'expansion de la ville.

2. L'approche architecturale et typo-morphologique :

Il s'agit d'une étude du bâti existant et de l'espace urbain afin de rechercher les liens de cohérence avec le monument et les éléments caractéristiques et remarquables du secteur urbain à ses abords.

3. L'approche administrative et règlementaire :

Elle consiste en l'examen des prescriptions et du zonage du PLU ou de la réglementation urbaine existante pour avoir un aperçu de l'évolution potentielle des abords des monuments protégés et vérifier la cohérence entre la servitude d'abord en forme de PDA et le PLU.

La notice justificative du PDA, mise à l'enquête publique avant approbation par le Préfet de Région, est structurée en trois parties :

Partie 1. Présentation de la commune et de son territoire ; présentation sommaire du ou des monuments concernés par la procédure de PDA (historique et motifs de leur protection) sous forme de fiches.

Partie 2. Analyse du tissu urbain aux abords des monuments historiques et, à l'intérieur du périmètre des « 500 mètres » ; présentation des éléments caractéristiques et des enjeux de chaque secteur.

Partie 3. Présentation du nouveau périmètre délimité des abords, illustrée par une carte et accompagnée d'orientations de gestion.

Des origines antiques...

Velorgues semble avoir des origines antiques puisque plusieurs découvertes importantes ont été effectuées depuis un siècle (tête de femme en marbre blanc, tête de satyre, monnaies massaliote) et plusieurs lieux de découverte de sépultures sont encore actuellement évoqués par les habitants. Les quelques tessons protohistoriques et antiques ainsi que les blocs en grand appareil retrouvés lors de cette opération tendent à corroborer cette hypothèse.

Néanmoins, on ne sait rien de l'organisation de ce site qui pouvait être un simple *vicus* ou un domaine agricole important.



Le hameau de Velorgues, autrefois petite agglomération distincte de l'Isle

Les origines du lieu remontent à l'antiquité (découvertes au XX^{ème} siècle de plusieurs fragments de statues de marbre et d'objets divers) lorsqu'un domaine gallo-romain occupait probablement cette partie du territoire l'islois. A l'exemple d'autres sites, une église, placée sous le vocable de Saint-Andéol, est peut-être créée dans l'Antiquité tardive pour christianiser ce domaine, embryon d'une structure villageoise. Vers l'an mil, l'église devient un prieuré de l'abbaye de Montmajour et au XII^{ème} siècle, la seigneurie passe définitivement aux mains du pouvoir laïque.

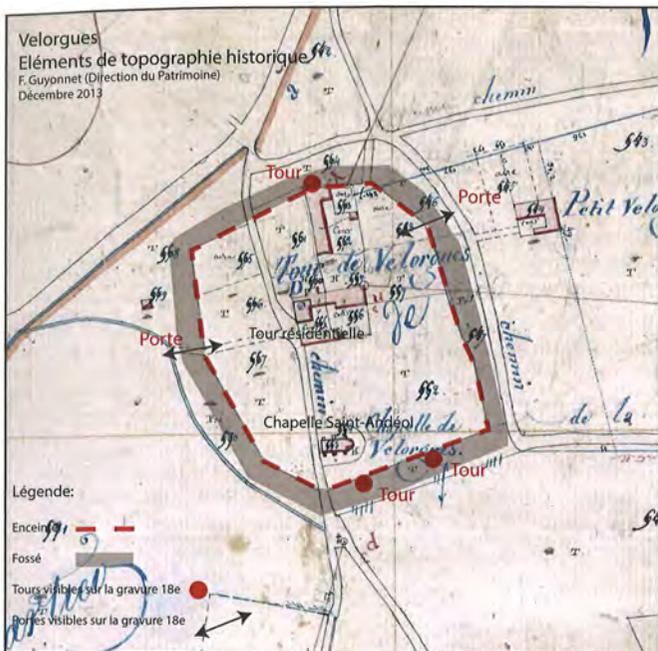
L'un des seigneurs fait construire une tour massive, à quelques mètres au nord de l'église qui garde une fonction paroissiale. Le castrum de Avellonicum, véritable agglomération de plaine, entourée d'une enceinte et d'un fossé appartient à quelques-unes des grandes familles aristocratiques du secteur : les Amic au XIII^{ème} siècle et les Cavalier au XIV^{ème} siècle. Velorgues ne se remettra jamais des troubles de la seconde moitié du XIV^{ème} et du XV^{ème} siècle : il s'ensuit un lent déclin et une ruine progressive des constructions anciennes.



La Chapelle Saint-Andéol-de-Velorgues n'a été rattachée à L'Isle-sur-Sorgue au XIV^{ème} siècle. Son histoire n'est par conséquent liée à celle de la ville L'Isloise que depuis lors.

Un prieuré hérité par donation des moines de Montmajour

En effet, elle a été le siège d'un prieuré qui comprenait plusieurs dépendances, dont un hôpital défendu par un enclos fortifié. Malgré son déclin amorcé dès le XII^{ème} siècle, ce prieuré fut à l'origine du peuplement du village de Velorgues, qui se développa jusqu'à son abandon au XIV^{ème} siècle, date de son rattachement à L'Isle-sur-la-Sorgue.



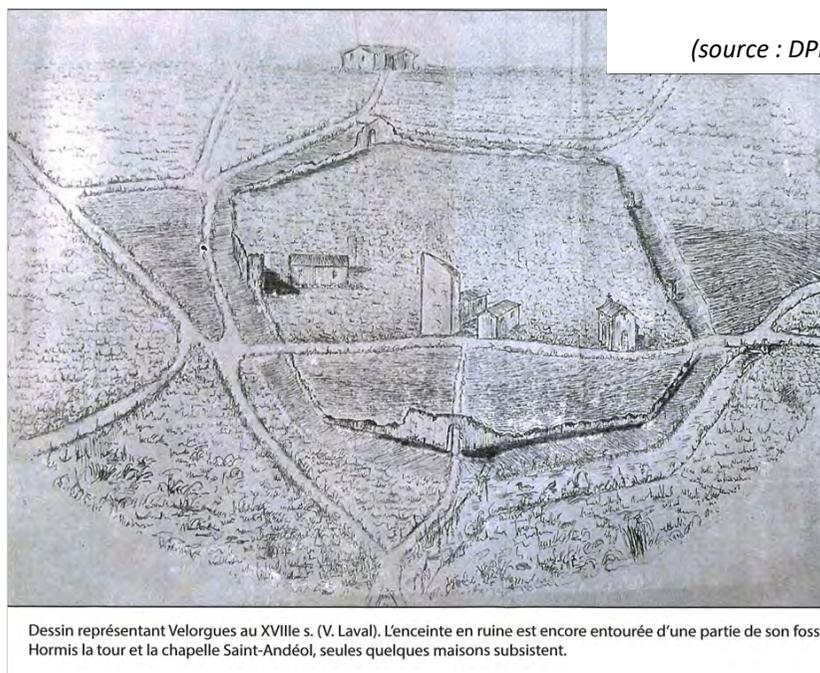
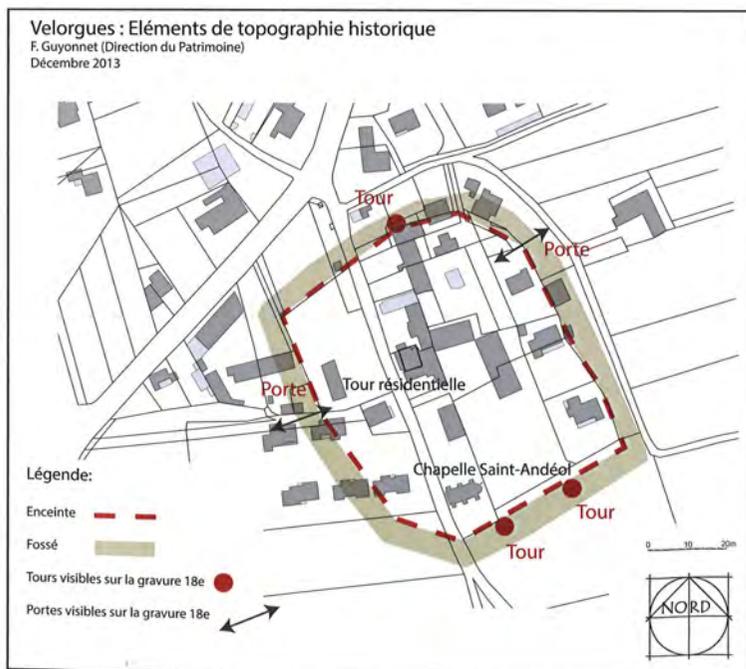
Bref historique

source : GUYONNET (2012)

La chapelle Saint-Andéol-de-Velorgues, située dans la partie méridionale du Comtat, a été construite au XI^{ème} siècle. Elle succédait à une première église reçue en donation par les moines de Montmajour en 988, repérée au cours de la campagne de fouilles par un fragment de table de l'autel daté du VI^{ème} ou VII^{ème} siècle et les vestiges d'un mur constitué de blocs antiques en réemploi. La campagne de construction du XI^{ème} siècle est visible dans le plan et une partie de l'élévation : abside et partie des murs gouttereaux.

L'église Saint-Andéol était le siège d'un prieuré qui comprenait plusieurs dépendances, dont un hôpital, défendu par un enclos fortifié. Malgré son déclin amorcé dès le XII^{ème} siècle, ce prieuré fut à l'origine du peuplement du village de Velorgues.

Cette agglomération se développa jusqu'à son abandon au XIV^{ème} siècle, où elle est rattachée à L'Isle-sur-la-Sorgue. A cette époque, l'église de Velorgues passe dans les biens pontificaux sous la titulature de paroisse et non plus de prieuré. Au début du XVI^{ème} siècle, elle devient bien propre de l'Evêque de Cavillon qui possède le fief de Velorgues et est alors qualifiée de nouveau de prieuré.



Dessin représentant Velorgues au XVIII^e s. (V. Laval). L'enceinte en ruine est encore entourée d'une partie de son fossé. Hormis la tour et la chapelle Saint-Andéol, seules quelques maisons subsistent.

A la Révolution Française, l'église est vendue à un agriculteur qui la transforme en grange. Le volume intérieur est alors divisé par un étage à usage de fenière. Devenue dépôt d'antiquités dans les années 1970, elle a été acquise par la commune en 2014. Les sondages, réalisés par la Direction du Patrimoine de la ville, ont permis l'évaluation archéologique de l'abside, de la seconde travée



Eléments subsistant de l'église du XI^{ème} siècle :
Baie couverte d'un arc monolithe & Arc de décharge en plein cintre

Chévet (vu du sud avec ouverture obstruée surmonté d'une baie en arc monolithe ébrasé



La Chapelle Saint-Andéol-de-Velorgues

source : Dossier de protection, B. JOURDAN (2016)

La chapelle Saint-Andéol-de-Velorgues est un petit édifice religieux de campagne comme il en existe un grand nombre en Provence. Implanté perpendiculairement au chemin, l'édifice développe un plan à nef unique de deux travées, prolongées à l'Est par une abside semi-circulaire. Sa longueur totale atteint 17,30m pour une largeur de 7,70m (hors contreforts) ; la hauteur au faîtage est de 9,65m.

Construite au XI^{ème} siècle, la chapelle succédait à une première église reçue en donation par les moines de Montmajour en 988, repérée au cours de la campagne de fouilles par un fragment de table de l'autel daté du VI^{ème} ou VII^{ème} siècle et les vestiges d'un mur constitué de blocs antiques en réemploi. La campagne de construction du XI^{ème} siècle est visible dans le plan et une partie de l'élévation : abside et partie des murs gouttereaux.

Au XII^{ème} siècle, les moines transformèrent l'édifice en couvrant la nef d'une voûte en berceau, impliquant l'ajout d'arcatures aveugles dans la nef et de pilastres à dossier, contrebutés par des contreforts à l'extérieur. Deux modifications tardives ont disparu, vraisemblablement au cours des travaux d'aménagement post-tridentins : la création d'une tribune sur la travée occidentale au XIII^{ème} siècle ; le percement d'une chapelle au nord, au début du XIV^{ème} siècle, dont l'usage est incertain (chapelle seigneuriale ou de confrérie ?).

L'église Saint-Andéol était le siège d'un prieuré qui comprenait plusieurs dépendances, dont un hôpital défendu par un enclos fortifié. Malgré son déclin amorcé dès le XII^{ème} siècle, ce prieuré fut à l'origine du peuplement du village de Velorgues, qui se développa jusqu'à son abandon au XIV^{ème}, date de son rattachement à L'Isle-sur-Sorgue.

Description architecturale et archéologique de la Chapelle Saint-Andéol

L'ancienne église priorale et paroissiale de Velorgues paraît ne pas être affectée par les transformations radicales qui ont bouleversé son proche environnement depuis le Moyen-Âge. A l'exception d'une entrée de garage, percée au détriment d'une porte antérieure, l'architecture médiévale de cet édifice semble miraculeusement préservée.

L'édifice mesure 17 m de long pour 8 m de largeur et s'élève sur plus de 9 m de hauteur. Son plan présente une nef unique de deux travées, prolongée vers l'est par une abside semi-circulaire. La présence d'une porte latérale obturée au sud, laisse à penser que cet édifice a été construit au moins en deux campagnes distinctes. Au XI^{ème} siècle, l'église Saint-Andéol possède probablement une abside voûtée en cul de four, prolongée par une nef charpentée.

Plus tard, courant XII^{ème}, l'édifice primitif est pourvu d'une voûte en plein cintre reposant sur des doubleaux et des arcatures aveugles latérales. Ce système de voûtement apposé sur la structure primitive est contrebuté à l'extérieur par de puissants contreforts.

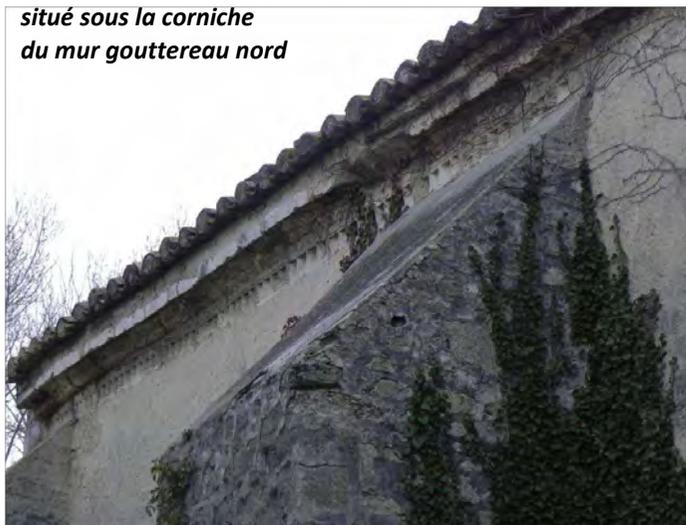
Un décor en « dent d'engrenage », caractéristique du XII^{ème} siècle, est positionné en partie supérieure des murs gouttereaux.

Au nord de la deuxième travée, un arc noyé dans la maçonnerie, montre qu'il existait une chapelle latérale dont on retrouve trace sur les contreforts extérieurs.



Décor de festons (en dents d'engrenage)

situé sous la corniche du mur gouttereau nord



Façade SUD et sa porte d'origine qui ouvrait sur l'enclos prioral, en partie occultée par un contrefort rapporté au XII^{ème} siècle





Impostes des arcs doubleaux ornés de rinceaux, palmettes et motifs géométriques



Description architecturale et archéologique de la Chapelle Saint-Andéol

ÉLÉMENTS INTÉRIEURS

L'ancienne église priorale et paroissiale de Velorgues paraît ne pas être affectée par les transformations radicales qui ont bouleversé son proche environnement depuis le Moyen-Âge.

Le plan présente une nef unique de deux travées, prolongée vers l'est par une abside semi-circulaire. Dans le courant du XII^{ème} siècle, l'édifice primitif est pourvu d'une voûte en plein cintre reposant sur des doubleaux et des arcatures aveugles latérales. Ce système de voûtement apposé sur la structure primitive est contrebuté à l'extérieur par de puissants contreforts.

Une pierre de dédicace est conservée dans l'abside et des traces de peintures sont apparentes sous les badigeons couvrant la voûte en cul de four. Au nord de la deuxième travée, un arc noyé dans la maçonnerie, montre qu'il existait une chapelle latérale dont on retrouve la trace sur les contreforts extérieurs.



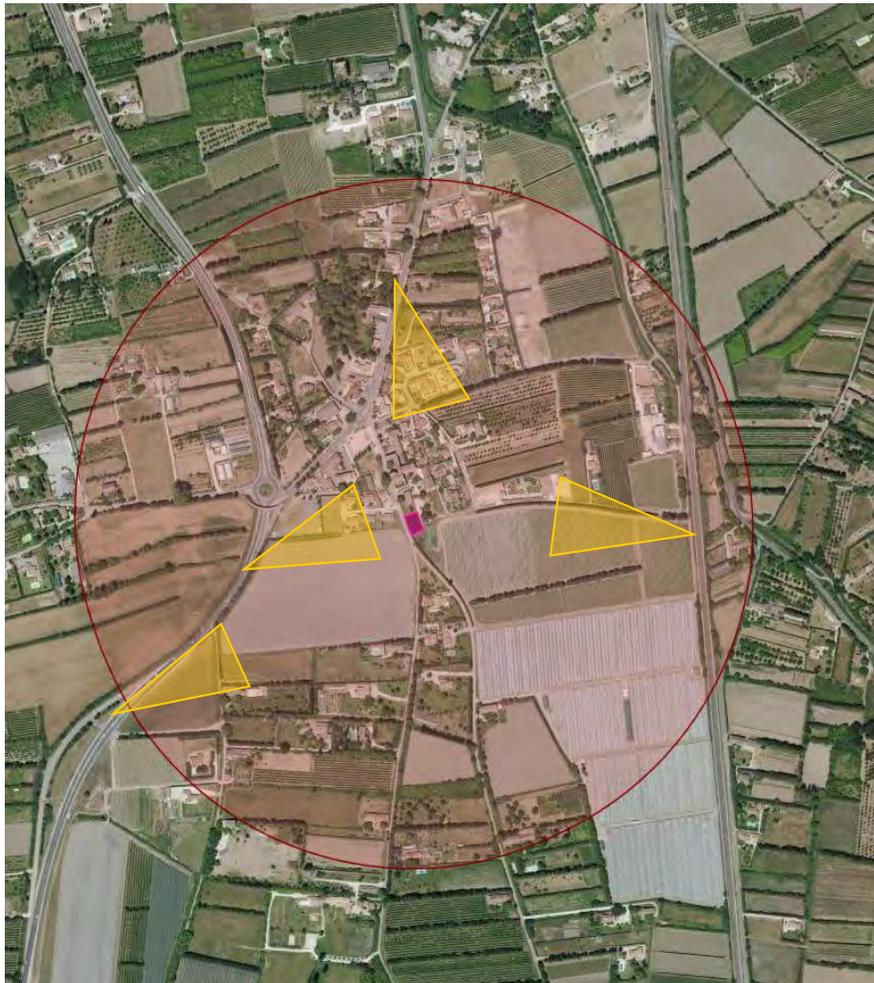
Abside (côté nord)

Pierre de dédicace gravée de l'inscription :

XVII K DEC/D/DICACIO

S/ANDEOLI/TPR

(le 17 des calendes de décembre dédicace de cette chapelle S. Andéol)



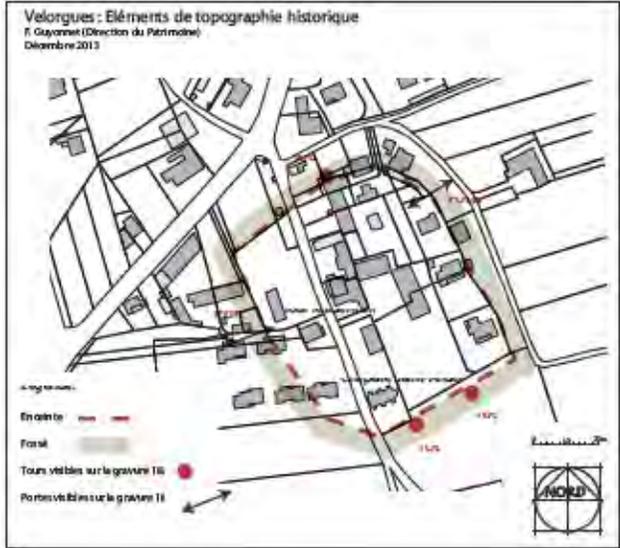
Un espace protégé au titre des abords M.H.

L'espace protégé aux abords de la Chapelle Saint-Andéol de Velorgues, Monument Historique depuis avril 2016, est défini par un rayon des 500m qui couvre largement le village dont les extensions récentes ne présentent aucun intérêt patrimonial.

Une grande partie de l'espace protégé est en zone UC du PLU, autrement dit susceptible d'évoluer par de nouvelles constructions.

Les abords immédiats de la Chapelle comprennent notamment :

- ◆ Un ensemble bâti patrimonial composé d'une Tour nobiliaire, contemporaine de la Tour d'Argent (XII^{ème} siècle) et un logis seigneurial du XV-XVI^{ème} siècle ;
- ◆ Une partie du secteur pavillonnaire situé dans la proximité immédiate de la tour et la chapelle, faisant directement partie du champ de visibilité du M.H. ;
- ◆ Un espace non bâti adjacent au carrefour de la RD dans le centre du village, ainsi que le premiers rideau de terrains le long du chemin qui mène à la chapelle, de manière à accompagner la mutation et/ou les aménagements des espaces très perceptibles / sensibles dans l'appréhension du contexte urbain et environnemental du M.H. ;
- ◆ Un espace non bâti correspondant à l'extérieur de l'emprise castrale, jusqu'aux haies de cyprès qui structurent le paysage environnant, permettant des perspectives visuelles sur le M.H.I. depuis la RD.

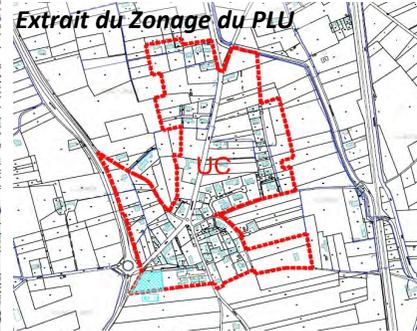


Un potentiel archéologique fort sur l'emprise castrale...

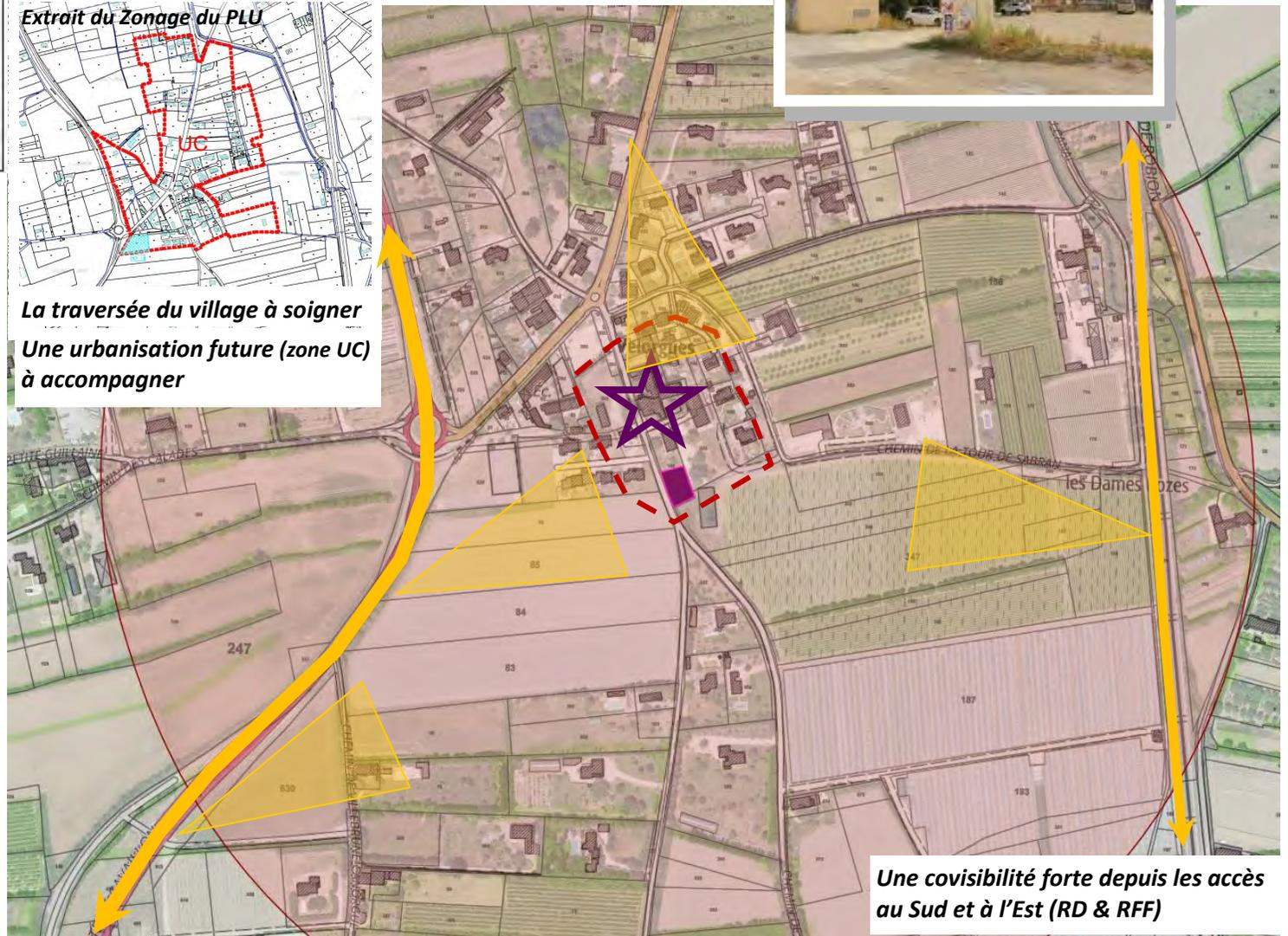


Des urbanisations en confrontation directe avec le MH inscrit

Des espaces non bâtis en devenir...



**La traversée du village à soigner
Une urbanisation future (zone UC) à accompagner**



Une covisibilité forte depuis les accès au Sud et à l'Est (RD & RFF)

Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le 23/10/2019
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

2. PRÉSENTATION DU MH CONCERNÉ
2.3. Les liens visuels entre le monument et ses abords

Berger Levraut



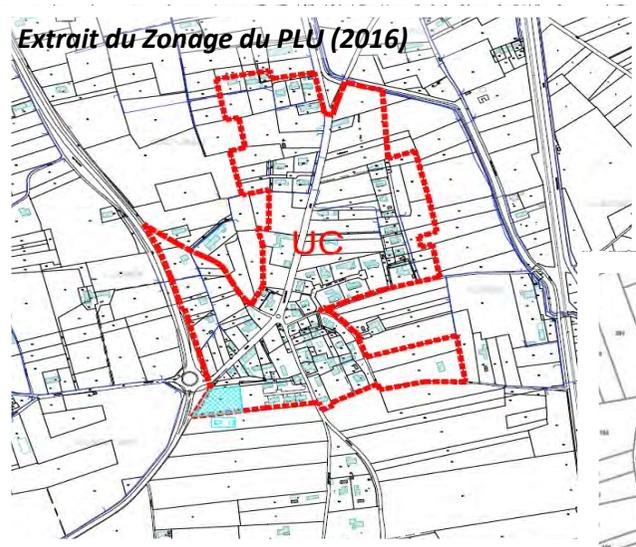
L'écrin urbain et paysager de la Chapelle de Velorgues

La Chapelle Saint-Andéol-de-Velorgues, implantée au sud du castrum médiéval, se trouve aujourd'hui ponctuellement confrontée à une urbanisation très récente liée au développement pavillonnaire du village, que le P.L.U. (zone UC) en vigueur ne peut que renforcer.

Ainsi les abords du Monument sont concernés / menacés par l'urbanisation à venir en périphérie de l'emprise médiévale du castrum. Les enjeux de protection des abords de la Chapelle combinent plusieurs aspects :

- ◆ L'espace non bâti correspondant à l'extérieur de l'emprise castrale, jusqu'aux haies de cyprès qui structurent le paysage environnant, et canalisent les perspectives visuelles sur le M.H. depuis la RD et depuis la voie ferrée ;
- ◆ L'intégralité de l'ensemble patrimonial constitué par la Tour (XII^{ème} siècle) et le Logis seigneurial attenant (XV^{ème} siècle) et les parcelles adjacentes de l'emprise du castrum qui recèlent potentiellement des vestiges archéologiques contemporains de l'occupation primitive ;
- ◆ Le carrefour de la RD et l'espace non bâti adjacent, ainsi que les terrains le long du chemin qui mène à la chapelle, de manière à accompagner la mutation et/ou les aménagements des espaces très perceptibles / sensibles dans l'appréhension du contexte urbain et environnemental du M.H.
- ◆ Une partie du secteur pavillonnaire situé dans la proximité immédiate de la tour et la chapelle, faisant directement partie du champ de visibilité du M.H.
- ◆ L'intégralité des terrains constructibles à l'est de la Chapelle.



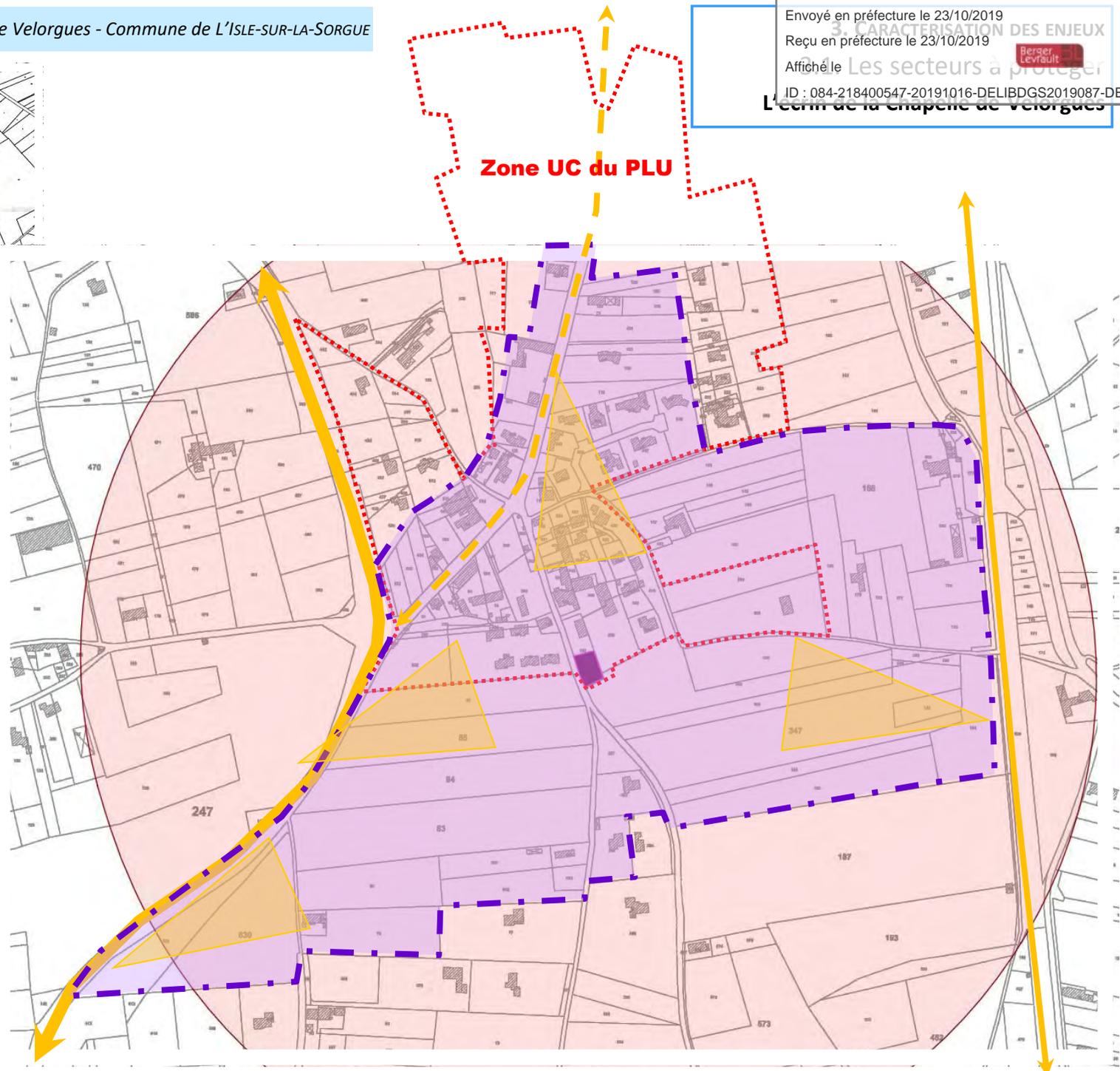


L'écrin urbain et paysager de la Chapelle de Velorgues

Le PDA ambitionne de protéger l'intégralité de l'écrin urbain et paysager de la Chapelle Saint-Andéol de Velorgues et l'ensemble nobiliaire composé de la Tour et du Logis, dans l'emprise castrale, ainsi que la traversée du village qui s'est développé après l'occupation médiévale.

Le PDA comprend dans l'emprise protégée :

- ◆ la bande de parcelles (généralement bâties) de part et d'autre de la RD qui traverse le village de Velorgues ;
- ◆ l'intégralité des terrains situés entre l'environnement immédiat de la Chapelle (au Sud et à l'Est), la voie de chemin de fer et la RD, comprenant des terrains agricoles et des parcelles bâties (pavillons d'habitation), de manière à soigner les perceptions visuelles du M.H. depuis ces deux axes de communication majeurs de L'Isle-sur-la-Sorgue.



Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE
L'écrin de la Chapelle de Velorgues

Le tissu urbain récent hors du champ de visibilité de la Chapelle de Velorgues

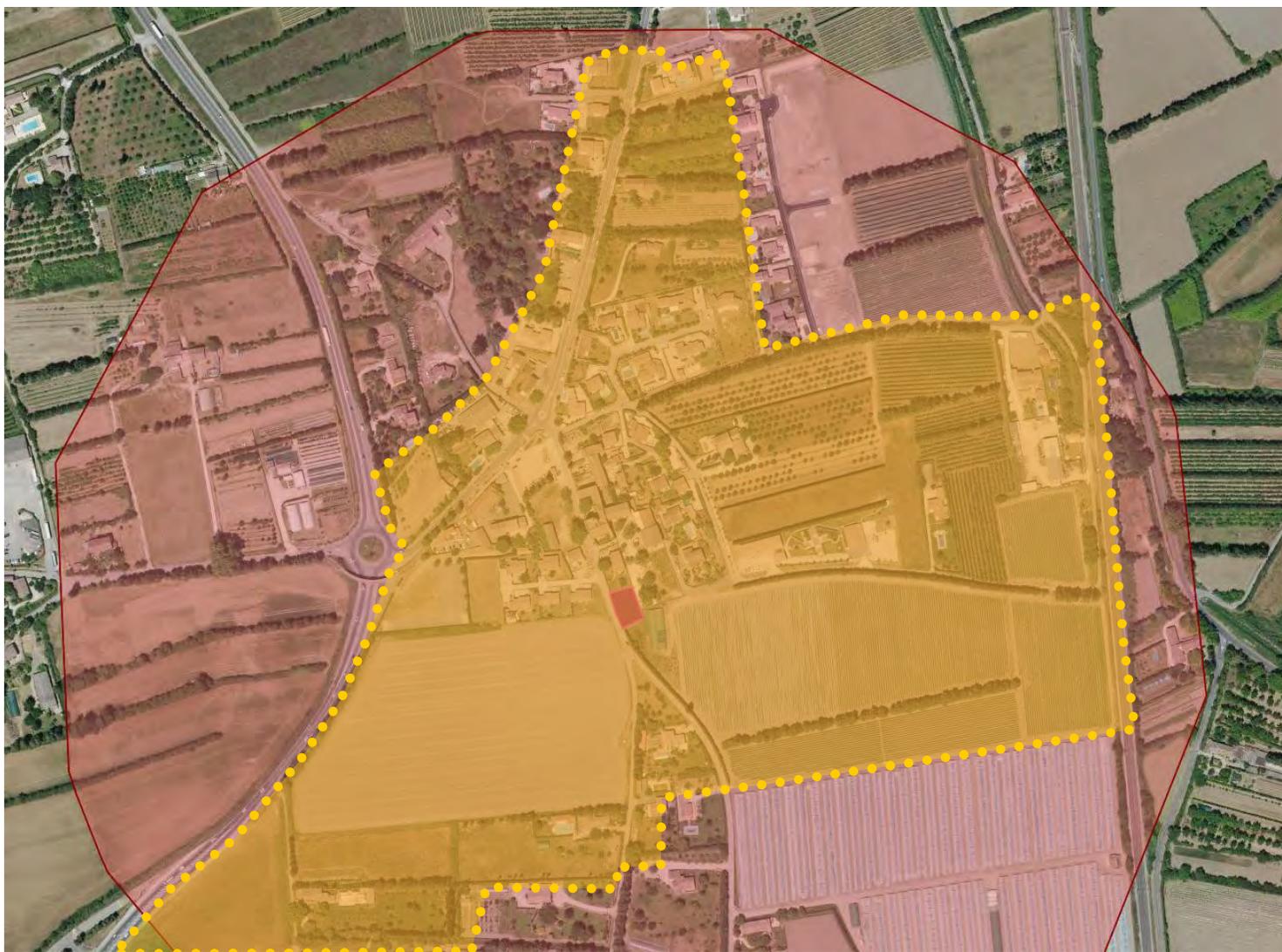
Le PDA ambitionne d'exclure de l'espace protégé des abords de la Chapelle de Velorgues l'ensemble des terrains qui n'interviennent pas dans les perceptions visuelles du M.H., notamment depuis ces axes de communication majeurs de L'Isle-sur-la-Sorgue que sont les RD et la voie ferrée.

Venant de la ville, le PDA prend seulement en compte les terrains non bâtis situés de part et d'autre de la RD afin d'accompagner leur urbanisation à venir.

Ainsi sont exclus de l'emprise protégée du PDA :

- ◆ Les parcelles situées à l'arrière de la bande globalement bâtie qui borde la RD traverse le village de Velorgues, au NORD ;
- ◆ Les parcelles du petit lotissement
- ◆ L'intégralité des terrains situés à l'OUEST de la RD qui mène à Velleron ;
- ◆ Les parcelles situées à l'EST de la voie ferrée ;
- ◆ Les terrains agricoles et des parcelles bâties (pavillons d'habitation et fermes) situés au SUD des haies brise-vent qui délimitent visuellement l'écrin paysager de la Chapelle.





Le PDA correspond à l'écran urbain et paysager de la Chapelle de Velorgues. Il ambitionne de protéger :

- ◆ L'intégralité de l'emprise castrale,
- ◆ Les parcelles bâties et non bâties qui entourent l'enceinte du castrum, situées le long de chemins-voies de desserte actuels,
- ◆ Les espaces extérieurs au castrum, au sud, encore libres et offrant des vues sur le M.H.
- ◆ L'espace non bâti correspondant à l'extérieur de l'emprise castrale, jusqu'aux haies de cyprès qui structurent le paysage environnant (cf. vue aérienne), jusqu'à la parcelle bâtie dans le triangle formé par les deux chemins ruraux, au sud, directement perceptibles visuellement depuis le portail de la Chapelle ;
- ◆ L'intégralité de l'ensemble patrimonial de la Tour et du logis seigneurial, et des parcelles adjacentes qui recèlent potentiellement des vestiges archéologiques contemporains de l'occupation castrale ;
- ◆ Le carrefour de la RD et l'espace non bâti adjacent, ainsi que le premier rideau de terrains le long du chemin qui mène à la chapelle, de manière à accompagner la mutation et/ou les aménagements des espaces très perceptibles / sensibles dans l'appréhension du contexte urbain et environnemental du M.H.
- ◆ Une partie du secteur pavillonnaire situé dans la proximité immédiate de la tour et la chapelle, faisant directement partie du champ de visibilité du M.H.
- ◆ Les parcelles agricoles voisines de la zone urbaine de Velorgues, à l'est, directement visibles depuis la Chapelle et la Tour.

Orientations générales

Dans l'emprise du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la Chapelle Saint-Andéol de Velorgues, à L'ISLE-sur-la-SORGUE, les grandes orientations de mise en valeur architecturale, paysagère et urbaine, sont les suivantes :

considérer comme héritage commun, dans son homogénéité la qualité architecturale et paysagère du village à proximité de la Chapelle, sur l'emprise castrale, comportant notamment la Tour nobiliaire et le Logis seigneurial accolé, ainsi que les extensions développées au XIX^{ème} siècle le long de la principale voie d'accès ;

veiller à la qualité des travaux de rénovation des maisons de caractère et de ceux des constructions avoisinantes, notamment par le choix de matériaux et de techniques garantissant le maintien de la valeur patrimoniale du bâti ancien et par l'orientation de la nature, la teinte et l'aspect des matériaux des constructions neuves et des clôtures dans le respect de l'identité du village ;

avoir un regard et accompagner les urbanisations futures ;

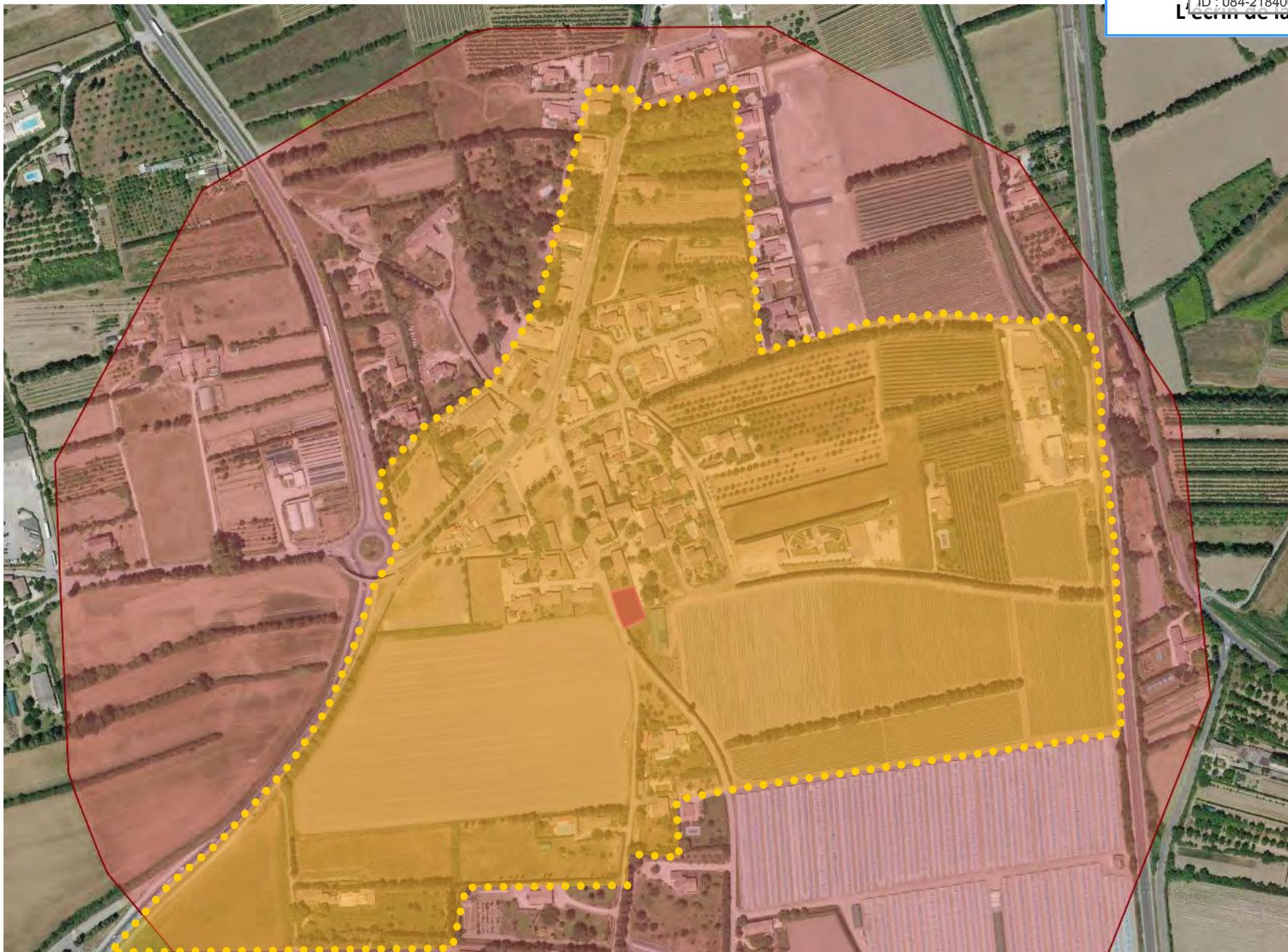
préserver et mettre en valeur les perspectives visuelles proches et lointaines sur la Chapelle.

Objectifs de gestion particuliers :

- ⇒ **Conserver l'espace non bâti qui dialogue avec la Chapelle au SUD, espace extérieur au site castral resté non urbanisé et offrant des perspectives visuelles sur le M.H. ;**
- ⇒ **Encadrer l'aménagement et le traitement des espaces publics et des espaces libres pour soigner le cheminement jusqu'à la Chapelle depuis la RD ;**
- ⇒ **Réglementer les clôtures et les alignements le long de la RD traversant le village ;**
- ⇒ **Accompagner l'évolution du bâti existant (récent) et futur, notamment en terme de teintes, d'implantation, d'orientation et de volumétrie**

4.3. D

4. DELIMITATION DU PDA
Délimitation : emprise du PDA
L'écrit de la Chapelle de Velorgues



Envoyé en préfecture le 23/10/2019
Reçu en préfecture le 23/10/2019
Affiché le 23/10/2019
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

4.3. D

4. DELIMITATION DU PDA
Délimitation : emprise du PDA
L'écran de la Chapelle de Velorgues

